

DEMANDE D'ADMISSION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, EN PREMIÈRE ANNÉE DE CAP ET EN SECONDE PROFESSIONNELLE des établissements publics de l'Éducation nationale de l'académie de Grenoble

- RENTRÉE 2024 -

Retour en DSDEN le 24 mai au plus tard

Seront recevables uniquement les candidatures relevant des motifs :

- 1- Candidat emménageant dans l'académie de Grenoble à la rentrée 2024
- 2- Candidat scolarisé en 2023-2024 hors académie de Grenoble et résidant dans l'académie

Attention : La candidature ne peut être prise en compte que si :

1. La saisie des vœux est effectuée par la famille dans le service en ligne Affectation ou par l'établissement d'origine fréquenté dans l'application AFFELNET de l'académie de Grenoble.
2. La présente fiche est adressée à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du département de chacun des vœux, accompagnée des pièces demandées.

Cachet de l'établissement d'origine

● Renseignements sur le candidat

Nom :

Prénom :

Sexe : masculin féminin

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : _____ Commune : _____

Adresse e-mail : _____

Numéros de téléphone : _____ / _____ / _____

● Établissement fréquenté et formation suivie en 2023-2024

: _____

● Formation(s) et établissement(s) demandé(s) dans l'académie de Grenoble :

Vœu 1 : _____ Vœu 6 : _____

_____ Vœu 7 : _____

Vœu 3 : _____ Vœu 8 : _____

Vœu 4 : _____ Vœu 9 : _____

Vœu 5 : _____ Vœu 10 : _____

● Changement de résidence (motif 1) :

Précisez votre adresse au 1^{er} septembre 2024, joindre un justificatif de changement de domicile :

- Joindre un justificatif de domicile du représentant légal situé dans la zone du ressort de l'académie de Grenoble.
- Lorsque le domicile n'est pas encore connu, joindre un justificatif de mutation professionnelle.
- L'hébergement chez un tiers (autre que le(s) représentant(s) légal(aux) de l'élève) n'est pas une situation donnant lieu à une affectation de droit.

A, le	A, le
Signature de l'élève majeur ou de son représentant légal	Signature du chef d'établissement fréquenté :

**Document à renvoyer par le chef de l'établissement fréquenté à la DSDEN
service scolarité du département de chacun des vœux**

pour le 24 mai 2024 au plus tard.

ATTENTION : JOINDRE L'ATTESTATION DE SAISIE DES VŒUX AFFELNET SIGNÉE PAR LA FAMILLE.

Le résultat de l'affectation sera consulté sur le service en ligne Affectation

DSDEN de l'Ardèche – Place André Malraux – BP 627 – 07006 PRIVAS CEDEX / Courriel : ce.dsden07-p2@ac-grenoble.fr

DSDEN de la Drôme - Place Louis Le Cardonnel - BP 1011 - 26015 VALENCE / Courriel : ce.dsden26-lio@ac-grenoble.fr

DSDEN de l'Isère - Cité Administrative - Rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE CEDEX / Courriel : ce.dsden38@ac-grenoble.fr

DSDEN de la Savoie - 131, Avenue de Lyon - 73018 CHAMBERY CEDEX / Courriel : affectation73@ac-grenoble.fr

DSDEN de la Haute Savoie - Cité Administrative – 74040 ANNECY CEDEX / Courriel : ce.dsden74-affelnetpost3@ac-grenoble.fr